

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute réservation suppose la consultation et l'acceptation complète et sans réserve des présentes conditions générales et des conditions de vente du tarif réservé. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les réservations.

ARTICLE 1 – CHARTE CLIENTS DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les présentes conditions générales englobent également la Charte clients de protection des données personnelles. En acceptant les présentes conditions générales, le client accepte expressément les dispositions de cette Charte.

ARTICLE 2 – LES PRIX

Les prix indiqués sont en Euros et TTC. Le règlement de votre séjour s'effectue en Euros.

Nos prix ne comprennent pas : les taxes de séjour, les prestations ou services complémentaires éventuels.

Les promotions et réductions ne sont en aucun cas rétroactives.

ARTICLE 3 – LA TAXE DE SEJOUR

Le montant de la taxe de séjour, fixé par la municipalité est de 0,95 € jusqu'au 31/12/26, puis 0,97 € à partir du 1^{er} janvier 2027 / nuit / adulte dans les appartements classés 2*.

ARTICLE 4 – RESERVATION DEFINITIVE

Votre réservation sera ferme dès l'encaissement des arrhes représentant 30 % du montant de la location, dans un délai maximum de 15 jours après la mise en option.

Tout retard de versement de ces dernières entrainera automatiquement et de manière unilatérale l'annulation du dossier. L'appartement en option pourra alors être remis à la location.

ARTICLE 5 – MODES DE PAIEMENT

Pour valider votre réservation, les arrhes peuvent être réglées par virement ou par chèque.

Pour régler sur place le solde de la location, les prestations ou services complémentaires éventuels, les taxes de séjour (etc...), les moyens de règlements acceptés sont : les espèces dans la limite de 1000€ (jusqu'à 15000€ pour les clients dont le domicile fiscal est à l'étranger et sur présentation d'un justificatif de domiciliation), les chèques.

ARTICLE 6 – MODIFICATION DE LA DURÉE DU SÉJOUR

Toute diminution de la durée de séjour sur place ne pourra engendrer de remboursement et la totalité du séjour sera facturée au tarif convenu et indiqué dans la confirmation de réservation.

ARTICLE 7 – ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Toute annulation devra nous être notifiée par écrit.

Quelle que soit la date à laquelle la réservation est annulée, la totalité du montant des arrhes reste acquise au propriétaire. Si vous avez réservé auprès d'intermédiaires (agences de voyage en ligne, centrales de réservation en ligne, etc...), vous devez poursuivre la relation commerciale entreprise lors de la réservation et contacter ces mêmes intermédiaires afin de gérer les annulations.

ARTICLE 8 – ASSURANCE

Les responsabilités civile et pénale de tout un chacun ne cesse pas à l'occasion d'un séjour dans une location de vacances. Le client est responsable de l'ensemble des dommages causés par lui-même et s'engage, en cas de dégradation, à supporter les coûts de remise en état.

ARTICLE 9 – LOI ET LANGUE APPLICABLES

La loi applicable est la loi française. La langue faisant foi est le français. La langue française prévaudra sur toute autre traduction en cas de contestation, litige ou difficulté d'interprétation ou d'exécution des présentes conditions.

ARTICLE 10 – NULLITE PARTIELLE

La nullité d'un ou plusieurs articles des présentes CGV n'entraînera pas la nullité de l'ensemble de celles-ci. Toutes les autres stipulations des présentes resteront applicables et produiront tous leurs effets.